

# L'ÉCHO DES COLLINES

ÉTÉ 2020

Volume 02 – Numéro 02

CET ÉTÉ, VOTRE COUR ARRIÈRE, C'EST TOUT LANAUDIÈRE!

COLLECTE DES RDD ET SERPUARIENS : 25 JUILLET 2020

NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

BULLETIN MUNICIPAL DES CITOYENS DE SAINT-CALIXTE



SAINT-CALIXTE

## INFORMATIONS ET NOUVELLES EN BREF

### COMMENT BIEN PLACER SES BAGS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES



- Placer le ou les bacs en bordure de rue, le plus près possible de la rue **MAIS TOUJOURS SUR VOTRE TERRAIN**. Beaucoup de bacs sont brisés parce qu'ils étaient mal positionnés ou parce qu'ils se trouvaient dans le chemin et se sont fait accrocher par une voiture ou une déneigeuse.
- Les poignées et les roues des bacs roulants doivent être en direction de la maison (1). S'il y a plusieurs bacs, conservez un espace suffisant entre les bacs pour le système de levée, ou placez-les de chaque côté de l'entrée.
- Rien ne doit gêner la levée du bac, que ce soit de la neige ou autre. Le couvercle doit être fermé et dégagé (2).
- Ne jamais déposer de matières à côté des bacs, elles ne seront pas ramassées, sauf lors des collectes spéciales (3).
- **N'encombrez jamais la voie publique en laissant votre bac sur le trottoir ou dans la rue.**

### RAPPEL CONCERNANT LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

#### Les encombrants acceptés

Tables et chaises, fauteuils, bureaux, pupitres, commodes, bibliothèques, matelas, classeurs, ensembles de chambre à coucher – de salon – et de cuisine, appareils électroménagers de toute grosseur (cuisinière, grille-pain, etc.), chauffe-eau et fournaises.

#### Les encombrants refusés\*

Les appareils de réfrigération, tels que réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs, les électroniques (serpuariens), les débris de construction, les pneus, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux (RDD), les déchets en vrac de petites, les meubles et pièces en morceaux et les objets tranchants et/ou pointus (verre, vitres, etc.).

\*Vous devez apporter ce type de déchets à l'écocentre.



### IMPORTANT – NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

Les nouvelles règles imposées par un règlement, **en vigueur depuis le 3 mars 2020**, viennent encadrer les chiens et les chiens potentiellement dangereux sur tout le territoire du Québec et, par le fait même, de la municipalité de Saint-Calixte. Des amendes importantes sont prévues pour les contrevenants. **Voir les nouvelles règles sur le site web de la municipalité au [saint-calixte.ca](http://saint-calixte.ca) (recherchez « chien »).**

# MOT DU MAIRE

Michel Jasmin

514 796-5790  
[mairie@mscalixte.qc.ca](mailto:mairie@mscalixte.qc.ca)



## CALIXTIENNES ET CALIXTIENS,

La pandémie de la COVID-19 (coronavirus) entraînera des impacts financiers majeurs aux individus et aux entreprises. Les municipalités d'un bout à l'autre du pays ont offert des services essentiels à leur population, tout comme ici, à Saint-Calixte. Un grand merci à tous nos employés. Nos bureaux sont maintenant ouverts à la population, tout en respectant les règles sanitaires de la santé publique.

Bon nombre de villes et municipalités ont repoussé les délais de paiement des impôts fonciers et ont annulé les frais de retard. Pour notre municipalité c'était jusqu'au 31 mai 2020.

Il est extrêmement important de remercier nos anges gardiens, qui depuis le début de la crise, ont donné leur cœur et leur temps, tout en ayant conscience des risques. Leurs sacrifices et leur dévouement, si essentiels à nos vies, méritent reconnaissance. Un énorme merci à eux.

Nous voici, à l'heure du déconfinement, à tenter de revenir le plus possible à une vie normale. Mais la COVID-19 laissera sur son chemin des contraintes qui, justement, auront un impact sur la vie normale que nous avions auparavant.

### Chalet des loisirs

Dans les dernières années, le conseil municipal a tenté à plusieurs reprises d'obtenir une subvention gouvernementale pour la réfection du Chalet des loisirs. Malheureusement, aucune de nos démarches n'a porté fruit. Comme pour la réalisation de nombreux autres projets municipaux, l'obtention d'une subvention demeure essentielle, et nous persévérons dans nos démarches pour y arriver.

### Route 335 et ponts

En février 2020 a eu lieu une rencontre avec le MTQ pour deux dossiers importants. La route 335 du noyau villageois et les ponts de notre municipalité. Pour 2020, le MTQ n'avait pas l'intention de faire un resurfage sur la route 335 du noyau villageois, qui en a grandement besoin. Nous avons exprimé notre insatisfaction. Il semble que c'est plus rapide pour une municipalité d'entreprendre ce type de réfection que pour le MTQ. Devant cette situation, nous avons informé le MTQ que nous pourrions faire certaines corrections sur la route 335 du noyau villageois. Nous sommes donc en attente d'un protocole d'entente avec le MTQ.

Les ponts sont de la juridiction du MTQ. Aucuns travaux ne sont prévus en 2020, incluant les ponts de la rivière Beauport, de la rue Principale et de la rue de la Montagne. Ceux-ci seraient toutefois traités en priorité en 2021 par le MTQ.

Michel Jasmin, maire

**DATES À  
REtenir**

**COLLECTE DES ORDURES  
À CHAQUE SEMAINE**

Du 25 juin au 17 septembre

**COLLECTE DES  
ENCOMBRANTS**

9 juillet et 17 septembre

**COLLECTE DES RÉSIDUS  
DOMESTIQUES DANGEREUX**

25 juillet à l'écocentre

# BIBLIOTHÈQUE



## HORAIRE

### COVID-19 :

Pour connaître les heures d'ouverture et les procédures à suivre, svp contactez le 450 222-2782, poste 7480

## BÉNÉVOLAT DANS VOTRE COMMUNAUTÉ

La municipalité de Saint-Calixte aimerait recruter de nouveaux bénévoles pour la réalisation de plusieurs de ses projets et événements. Si le bénévolat vous intéresse, allez dans l'onglet BÉNÉVOLAT de la section *Loisirs et vie communautaire* de notre site web et remplissez le formulaire. Nous allons communiquer avec vous lorsque nous aurons besoin de bénévoles, tout en respectant vos intérêts.

Pour plus d'information, écrivez à [loisirs@mscalixte.qc.ca](mailto:loisirs@mscalixte.qc.ca)



## INSCRIVEZ-VOUS AUX ALERTES CITOYENNES

RECEVEZ LES ALERTES D'URGENCES ET LES AVIS QUE VOUS VOULEZ PAR TÉLÉPHONE, TEXTO (SMS) OU PAR COURRIEL!

1 Rendez-vous au [saint-calixte.ca](http://saint-calixte.ca) et cliquez sur le lien **Alertes citoyennes**



2 Cliquez sur le bouton **S'inscrire** dans l'entête du module d'alertes citoyennes



3 Remplissez le formulaire pour vous inscrire :

- Entrez vos informations personnelles;
- Sélectionnez le mode de communication souhaité (téléphone, SMS, courriel);
- Choisissez les avis municipaux que vous désirez recevoir (alertes d'urgences obligatoires).

EXEMPLES DE RDD  
ET SERPUARIENS  
ACCEPTÉS

## CUISINE

- Ammoniaque (nettoyant pour vitre)
- Cire à meuble et à plancher
- Combustible à fondue
- Liquide pour débouche-tuyau
- Nettoyant à four et pour métaux
- Poudre à récurer

## SALLE DE BAIN

- Alcool à friction et antiseptique
- Colorant capillaire
- Fixatif et parfum
- Médicament
- Nettoyant de toilette
- Vernis à ongles et dissolvant

## SALLE DE LAVAGE

- Adoucissant
- Cire à chaussure
- Détachant et détersif
- Eau de javel

## PRODUITS ÉLECTRONIQUES

- Dispositifs d'affichage (Téléviseurs et moniteurs d'ordinateurs)
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Ordinateurs de bureau et portables
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo, GPS et ensembles de cinéma maison
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs

## SOUS-SOL ET PLACARD

- Ampoule fluocompacte
- Boule à mites
- Colle à base de solvant
- Décapant
- Peinture, teinture, vernis
- Pile rechargeable et non rechargeable
- Préservatif pour le bois
- Solvant

## GARAGE ET REMISE

- Acide muriatique
- Aérosol
- Antigél
- Batterie d'automobile
- Bombonne de propane
- Chasse-moustiques
- Essence et gazoline
- Engrais chimique
- Extincteur d'incendie
- Huile usée et filtre
- Pesticide et insecticide
- Poison pour rongeurs
- Produit d'entretien de piscine

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



## INFORMATION SUR LES FEUX DE PLEIN AIR

- Il est interdit de brûler des matières résiduelles, des déchets, des matériaux de construction, de l'ameublement et tout autre élément.
- **Dans le périmètre urbain**, seuls sont permis les grills, les barbecues, les chauffe-patios homologués ou autres appareils similaires. Sont permis les feux allumés dans un appareil à combustion ou dans un foyer extérieur homologué. Distance minimale à respecter de 5 mètres (15') d'un bâtiment principal et à 3 mètres (10') d'une construction accessoire et d'une ligne de terrain.
- Il est interdit d'allumer, d'entretenir ou de provoquer **sans permis** un feu en plein air composé d'herbe, de branches, de broussailles, de feuilles mortes, de billes de bois et autres dérivés, partout sur le territoire de la municipalité, sous peine d'amendes prévues et de frais d'extinction ou de déplacement du service incendie.
- **Hors du périmètre urbain**, seuls sont permis les feux allumés dans un appareil de combustion, à l'intérieur d'un contenant de métal qui permet d'éviter toute propagation ou dans une structure construite avec des matériaux non combustibles (ex. : blocs de béton conçus pour faire des feux extérieurs). Distance minimale à respecter de 5 mètres (15') d'un bâtiment principal et de 3 mètres (10') d'une construction accessoire et d'une ligne de terrain.



## Condition à respecter pour le brûlage des matières :

- Le permis de brûlage est gratuit et accordé par la direction du service incendie (450-222-2782, poste 7450)
- Tous les feux à ciel ouvert doivent être supervisés par au moins une personne, jusqu'à l'extinction complète.
- Lorsque le feu extérieur est actif, vous devez avoir à proximité un boyau d'arrosage ou un extincteur portatif d'une capacité suffisante.
- Vous devez vous assurer que la fumée qui est dégagée par votre feu extérieur n'est pas nuisible pour le voisinage et la voie publique.
- Vous devez éteindre le feu complètement avant de quitter les lieux.
- Un tas de matière à brûler ne doit pas excéder 8 pieds de haut, 8 pieds de diamètre et doit être situé à 50 mètres et plus de toutes résidences.
- Pour les matières de défrichage ; c'est-à-dire, bois, branches et feuilles mortes, vous devez former un tas d'une hauteur maximale de 4 mètres et de 10 mètres de diamètre. Vous pouvez aussi placer votre matière en rangée, mais une rangée ne doit pas excéder 4 mètres de haut, 5 mètres de large et 15 mètres de long.
- Si vous devez faire plusieurs tas, ils doivent être séparés d'une distance d'au moins 10 mètres l'un de l'autre et d'une distance minimale de 100 mètres de toutes résidences.
- Les feux à ciel ouvert ne doivent pas être allumés et maintenus après le coucher du soleil, sauf dans les cas de fêtes publiques.

# URBANISME

## SOYONS ACCUEILLANTS

Une municipalité propre c'est une municipalité accueillante. C'est pourquoi la municipalité invite la population à se retrousser les manches et à nettoyer leur propriété.

Bien ranger les objets, se débarrasser des objets inutiles et en piètre état, entretenir le terrain sont des gestes simples qui ont un impact direct sur la perception du voisinage et des visiteurs.

Des travaux de restauration, d'entretien, de rafraîchissement, de peinture sont également des moyens souvent peu coûteux qui peuvent rehausser grandement l'aspect d'une propriété et par conséquent l'image d'une municipalité.

La municipalité possède des moyens légaux pour contrer les nuisances, mais préfère faire appel à votre sens du civisme et à votre fierté pour faire de notre milieu de vie un endroit où il fait bon vivre, un endroit accueillant et invitant.

Tous ensemble, nous pouvons participer au mieux-être de tout un chacun.

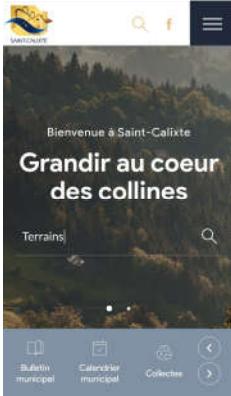


# LOISIRS ET CULTURE

## SURVEILLEZ LE SITE WEB ET LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ

À cause de la situation liée à la COVID-19, le service des loisirs s'est vu obligé d'annuler plusieurs activités et événements prévus cet été. Étant donnée l'évolution parfois rapide de la situation, il est difficile de pouvoir annoncer dans ce bulletin que des activités pourront reprendre.

Pour être au courant du moment de la reprise de certaines activités et des procédures à suivre pour que le tout se fasse en toute sécurité, surveillez les sections *Actualités* et *Événements* du site web municipal au [saint-calixte.ca](http://saint-calixte.ca) et suivez la page Facebook officielle de la municipalité. Les informations sur les activités et événements des organismes communautaires locaux y seront également relayés.



## SAVIEZ VOUS QUE...

L'ÉCOCENTRE de Saint-Calixte est un point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des produits électroniques? Vous pouvez donc apporter vos « Serpuariens » au 315, rue Lajoie à Saint-Calixte! Pour plus d'info :

[saint-calixte.ca](http://saint-calixte.ca) et [recyclermeselectroniques.ca](http://recyclermeselectroniques.ca)



Pour la saison estivale, on vous propose de (re)découvrir la région. Saint-Calixte devient un coin particulier de cette fabuleuse cour arrière, qui est vaste et mérite d'être explorée! Nature sauvage, randonnées, hébergements d'expérience, pour savoir ce qu'il se passe chez vous, consultez la page **quoi faire en ce moment dans Lanaudière** sur le [Lanaudiere.ca](http://Lanaudiere.ca) ou la page **Attraits touristiques** sur le [saint-calixte.ca](http://saint-calixte.ca)



# Cet été, votre cour arrière, c'est TOUT Lanaudière !

**Louis-Charles Thouin**  
Député de Rousseau

Adjoint parlementaire  
au ministre responsable  
de l'Administration gouvernementale  
et président du Conseil du trésor

Président du caucus  
des députés de Lanaudière

461, rue du Parc  
Saint-Lin-Laurentides (QC) J5M 3A2  
450 302-4610 | Sans frais : 1 800 889-4401  
louis-charles.thouin.rous@assemblee.qc.ca  
Louis-Charles Thouin - Député de Rousseau

**Vous avez des symptômes  
de la COVID-19?**

Contactez le

**1 877 644-4545**

**IMPRIMERIE  
DURAND**  
LTÉE

**450 756-8027**  
info@impdurand.com

Pour une  
**tranquillité d'esprit...**  
...depuis plus de 50 ans.

IMPRESSION SUR PRESSE ET EN NUMÉRIQUE  
INFOGRAPHIE • PHOTOCOPIES  
AUTOCOLLANTS • BROCHURES  
CARTES D'AFFAIRES • CHÈQUES • CIRCULAIRES  
ENVELOPPES • ESTAMPES • FACTURES  
**1290, Raoul-Charette, Joliette (Parc industriel) J6E 8S6**